

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_104

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DOUZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **06/06/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
28	14	6	40

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOUTACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENEYLON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_104

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Suite à la délibération n°2022-C02 du 17 novembre 2022, autorisant le regroupement des budgets annexes « eau potable en régie » et « eau potable en gestion déléguée », la compétence « eau potable » est présentée en un budget unique depuis l'exercice 2023.

Ainsi le présent budget annexe concerne à la fois les services gérés directement, au moyen d'une régie autonome, à savoir les communes de Sainte-Rose et de La Plaine des Palmistes et la gestion déléguée sur les communes de Salazie, Bras-Panon, Saint-André et Saint-Benoît.

Le résultat de clôture au 31/12/2024 du budget annexe de l'eau potable s'élève à **(+) 9 816 945,97€** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : (+) 10 334 877,44 €
- Section d'investissement : (-) 517 931,47 €

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	27 439 125,60	5 636 022,66	20,54%
Recettes	27 439 125,60	15 452 968,63	56,32%
Résultat de l'exercice		9 816 945,97	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	13 549 339,51	2 854 609,90	21,07%
Recettes	13 549 339,51	4 250 627,83	31,37%
Résultat de l'exercice		1 396 017,93	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		8 938 859,51	
Résultat de clôture (A)		10 334 877,44	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	13 889 786,09	2 781 412,76	20,02%
Recettes	13 889 786,09	3 286 574,02	23,66%
Résultat de l'exercice		505 161,26	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		-1 023 092,73	
Résultat de clôture (B)		-517 931,47	

Résultat global de clôture (A+B)		9 816 945,97	
---	--	---------------------	--

Après prise en compte des restes à réaliser (cf. annexe ci-jointe), le résultat de clôture au 31/12/2024 du budget annexe de l'eau potable s'élève à (+) 10 201 466,99 €, comme suit :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Réalisation
RAR Dépenses	1 608 617,61
RAR Recettes	1 993 138,63
Solde des RAR 2024 (C)	384 521,02
Résultat global de clôture avec RAR (A+B+C)	10 201 466,99

Principales réalisations en ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- les frais de personnel (ch.012/ 933 303.94 €) dont ceux mis à disposition par le budget principal (agents techniques et administratifs)
- les charges à caractère général (ch.011/ 1 126 310,08 €) correspondant :
 - o aux frais d'exploitation de la régie (1 022 k€)
 - o aux frais liés à la DSP (103 k€) : location de groupes électrogènes et de pompes, prestations d'AMO sur le nouveau mode de gestion de cette compétence, etc.
- les charges financières (ch.66/ 457 155.89 €) correspondant aux intérêts de la dette
- les charges exceptionnelles (ch.67/ 201 984.64 €) correspondant à l'annulation d'un titre de recette émis en 2023 relatif au remboursement d'un crédit de TVA.
-

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- de la vente d'eau aux abonnés (ch.70/ 3 964 316.90 €)

Enfin, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 a été repris en recettes de fonctionnement du budget 2024 à hauteur de (+) 8 938 859.51 € (chapitre 002).

Principales réalisations en ce qui concerne la section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- les dépenses d'équipement (ch.20/21/23/ 1 359 750.63 €) :
 - o Réalisation de branchements neufs pour les nouveaux usagers du périmètre de la Régie ;
 - o Travaux de gros entretien et de réparation du réseau sur le périmètre en régie
 - o Travaux d'aménagement du chemin Barbier/Bras Pétard – convention de co-maîtrise d'ouvrage à Bras Panon
 - o Travaux de modernisation et renouvellement des réseaux Avenue de Bourbon – convention de co-maîtrise d'ouvrage à Saint André
 - o Chloration de 6 réservoirs sur Salazie
 - o Acquisition foncière à Saint Benoît (Adrien Bélier)
 - o Acquisition de véhicules
- le remboursement de la dette en capital (ch.16/ 1 097 464.57 €).

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de subventions d'équipement perçues (ch.13/ 3 246 799.20 €) pour les opérations suivantes :

TIERS	LIBELLE SUBVENTION	MONTANT
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV MODERNISATION RESEAU AEP SECTEUR NORD A SAL DU 12 /04/2024 - SAL	546 008,63
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBVENTION UPEP BRAS DES CALUMETS DU 10/07/2024 - UPEP BRAS DES CALUMETS / CONV 2021 11 - PDP	464 431,35
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBVENTION RENOUVELLEMENT RESEAU STE ROSE 2018-024 DU 10/10/2024 - STR	85 446,00
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SUBV REQUALCH DU CENTRE CONV 2019-024 DU 14/10/2024 - STA	74 338,56
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV RENF ORCEMENT CHEMIN DES ARUMS / CONV 2020 30 - PDP	66 267,97
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV RACCORD RN3 RES BRAS CALUMETS DU 13/05/2024 DU 13 /05/2024 - PDP	52 648,42
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV RESEAU AEP BRAS MUSSARD DU 24/06/2024 - SUBV TRX RENF RESEAU CHEMIN BRAS MUSSARD - STB	45 521,44
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SUBVENTION CHEMIN MIMI ETALFRED DU 10/10/2024 - STR	38 729,72
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SUBV TRX AMENAG CH BARBIER ET BRAS PETARD AVANCE DU 06/02/2024 - BP	31 716,77
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV CONV 2019-041 RENF RESEAUX PDP GERBERAS/ROMARINS - PDP	13 262,52
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	ACOMPTE 30% TURBIMETRE AEP STB - EQUIPEMENT TURBI DIMETRE ALIMENTATION AEP SUR STB - STB	9 229,73
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	ACOMPTE REGUL CAPTAGE ALIMEN AEP SALAZIE - SAL	6 132,38
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	ACOMPTE 30% SECURISATION UTEPS HELL BOURG ET MARE A VIEILLE EA24-00635 - SAL	1 576,19
Total OFFICE DE L EAU DE LA REUNION		1 435 309,68
FEDER	SOLDE SUBV UPEP GROS FAHAM DU 03/04/2024 - UPEP GROS FAHAM / BP	608 660,75
FEDER	SOLDE SUBV UPEP DIORE DU 03/04/2024 - UPEP DIORE CONV 20180891-0017649 / SOLDE - STA	597 278,63
Total FEDER		1 205 939,38
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	SOLDE SUBV FORAGE LE DESERT DU 16/02/2024 - FORAGE LE DESERT / CONV OFB.21.0355 / SOLDE - STA	393 475,25
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	AVANCE 10% SCHEMA DIRECTEUR AEP DU 27/08/2024 - SCHEMA DIRECTEUR AEP (AV 10% + ACOMP 20%) - CIREST	33 000,00
Total OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE		426 475,25
REGION REUNION	SOLDE SUBV UPEP GROS FAHAM - UPEP GROS FAHAM / CONV 20161032-0005125 - BP	101 443,45
REGION REUNION	SOLDE SUBV UPEP DIORE DU 05/04/2024 - UPEP DIORE / CONV 20180891-0017649 / SOLDE - STA	75 326,33
Total REGION REUNION		176 769,78
ETAT	SUBV CONTRAT DE PROGRES CONV 2022/38 CONTRAT DE PROGRES CIREST / ETAT BOP 123 - CIREST	2 305,11
Total ETAT		2 305,11
TOTAL		3 246 799,20

Telles sont les principales réalisations du budget annexe de l'eau potable pour l'exercice 2024.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 25 « Pour »,
15 « contres »**

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2024 du budget annexe de l'eau potable.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY